



CENTER FOR
FOOD SAFETY



Comment le TTIP/TAFTA sape notre sécurité alimentaire et le bien être animal

Février 2015

Introduction

L'Union européenne a publié en janvier 2015, ses propositions pour le chapitre du Traité transatlantique de partenariat sur l'investissement (TTIP/TAFTA) concernant la sécurité alimentaire et le bien être animal. Ce projet qui est soumis à une première discussion entre négociateurs durant la première semaine de février, indique clairement les intentions des responsables pour le commerce européen en vue de l'accord final¹. D'après nos analyses, le texte proposé sapera les réglementations tant états-uniennes qu'européennes, sur la santé et la sécurité.

L'analyse du projet rendu public par l'Union européenne soulève un certain nombre de questions sur les conséquences sur la sécurité alimentaire et le bien être animal. Notamment la priorité donnée à la maximisation du commerce, le déplacement du pouvoir des gouvernements nationaux vers de nouveaux comités commerciaux, la menace contre les compétences des autorités locales à fixer des normes plus élevées, le risque de contrôles sanitaires et de sécurité a minima pour les nouveaux aliments (ce qui inclut les OGM, les animaux clonés et les nanomatériaux), des mesures non contraignantes pour le bien être animal et l'adoption exigée des normes alimentaires internationales établies par l'Organisation Mondiale du commerce (OMC).

« Cet accord commercial joue le rôle d'un cheval de Troie qui menace notre sécurité alimentaire et l'environnement. Le premier but des responsables pour le commerce est de multiplier les échanges commerciaux et d'augmenter les profits des multinationales. C'est eux qui seront les premiers à donner leur opinion sur les futures réglementations sur la sécurité alimentaires. Un accord de libre échange est le dernier lieu où notre sécurité alimentaire peut être décidée. »

Adrian Bebb, chargé de la campagne Alimentation et agriculture des Amis de la Terre Europe

Nos inquiétudes portent sur le texte de négociation publié par l'Union européenne. Comme les Etats-Unis n'ont rendu public aucun texte, il est impossible d'évaluer

¹ http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2015/january/tradoc_153026.pdf

²

<http://www.bio.org/sites/default/files/BIO%20TTIP%20submission%20May%202013%20final>

les conséquences possibles de leur agenda. Toutefois, sur la base du texte disponible, nous craignons que le TTIP/TAFTA ne réduise à néant les efforts que nous faisons pour construire des deux côtés de l'Atlantique des systèmes alimentaires plus sains, plus justes et plus durables.

Maximisation des profits

L'objectif prioritaire du traité est de faciliter les échanges commerciaux « de la manière la plus étendue possible ». Le chapitre proposé sur la sécurité alimentaire, la santé et le bien être des plantes et animaux (rassemblés sous le nom général de mesures Sanitaires et Phytosanitaires ou SPS) reconnaît aux gouvernements le droit « de protéger la vie et la santé des humains, des plantes et des animaux » sur leurs territoires (Article 2.1). Toutefois, il n'est pas sûr que les autorités puissent exercer ce droit, vu l'insistance portée sur l'accroissement des échanges commerciaux entre l'Union européenne et les Etats-Unis et plus particulièrement vu le manque de moyens alloués à la sécurité alimentaire.

Points essentiels :

- Cet accord n'a pas pour but d'être un outil de protection de la santé des humains, des plantes et des animaux. Dans le cadre d'un accord commercial, toute réglementation doit être justifiée comme étant « la moins restrictive pour le commerce ». Le droit des pays à inspecter les importations de produits agricoles et alimentaires dans le port d'entrée – une mesure essentielle qui a été utilisée pour garantir la santé publique – sera limitée à des « cas exceptionnels », c'est-à-dire pour contrôler des « organismes nuisibles réglementés » (Article 13). Dans presque tous les cas, les contrôles seront effectués par le pays exportateur, de nouveaux contrôles à l'importation étant jugés comme « superflus » (Article 8).

« Dans de nombreux pays, les citoyens reconstruisent à partir de la base, leurs systèmes alimentaires. Les propositions dans le chapitre sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) pourraient dresser de nouveaux obstacles et mettre un terme à ce processus. »

Karen Hansen-Kuhn, directrice des stratégies internes à l'Institut pour les politiques agricoles et commerciales (IATP)

- Alors que le projet de texte demande au pays de « recourir aux moyens financiers nécessaires pour mettre en œuvre ce chapitre » (Article 3), il n'y a aucune obligation de garantir les moyens financiers plus importants qui sont nécessaires pour protéger la santé et la vie des humains, des animaux et des plantes.
- Les réglementations sur la sécurité alimentaire, la santé et le bien être des plantes et des animaux, ne peuvent pas être contestées par les citoyens. Elles ne peuvent être remises en cause que par les gouvernements ou les investisseurs qui seront peu enclins à poursuivre un manquement dans la protection de la santé et de la vie des humains, des plantes ou des animaux.

Déplacement du pouvoir, des gouvernements vers les experts commerciaux

L'Union européenne propose un nouveau comité de gestion, composé d'experts du commerce et de la réglementation, avec des responsabilités pour la santé et la sécurité alimentaire (Article 18).

Mais ce nouvel organe pose des problèmes fondamentaux :

- Le comité est un nouvel organe destiné à filtrer toute nouvelle réglementation concernant la sécurité alimentaire, avec le pouvoir de déterminer, classer par priorité et gérer les questions de sécurité alimentaire, faisant passer le pouvoir des autorités nationales à un comité d'experts qui pourrait comprendre des représentants de l'industrie.
- Ce transfert de pouvoir veut dire que les décisions initiales seront du ressort d'experts commerciaux et non plus des responsables pour la sécurité alimentaires au niveau national.
- Ce projet de texte correspond à la demande présentée par le lobby états-uniens des biotechnologies, BIO, aux responsables états-uniens du commerce en mai 2013².
- Les experts commerciaux tendent à considérer les règles de sécurité comme des obstacles techniques au commerce, plutôt que comme des mesures répondant aux besoins et aux demandes des citoyens.
- Cela signifie, par exemple, que toute révision des procédures de sécurité concernant les plantes modifiées génétiquement dans l'Union européenne, serait d'abord examinée par ce comité commercial, avant d'être soumise à une évaluation des risques et à des consultations plus larges avec les gouvernements nationaux de l'Union européenne.
- Il est fort probable que des experts commerciaux ne considèrent des mesures visant à introduire ou élargir des moratoires sur certains produits, que comme des obstacles au commerce. Les mesures de protection existantes sont directement menacées, comme le moratoire sur plusieurs hormones de croissance qui doit être bientôt réexaminé.

Les normes locales seront abrogées

Il est à craindre que la proposition de la Commission ne sape les mesures prises au niveau local - au niveau des états des Etats-Unis ou des états membres de l'Union européenne - dans le but de renforcer les normes, mesures qui ont historiquement entraîné un renforcement général des normes.

Points essentiels :

- Toute réglementation nouvelle fixée au niveau fédéral aux Etats-Unis ou au niveau de l'Union européenne s'appliquerait à tout le territoire (Article 6), à

2

<http://www.bio.org/sites/default/files/BIO%20TTIP%20submission%20May%202013%20final%205%2017%2013.pdf>

l'exception des zones avec des maladies animales ou végétales connues. Dans de nombreux cas, l'amélioration ou le renforcement des normes commence au niveau local et se propage à un niveau plus élevé.

- Cela veut dire que les pays exportateurs pourraient insister pour que les normes plus faibles de l'Union européenne ou du niveau fédéral états-unien soient acceptées, faisant ainsi pression pour que les importations qui ne remplissent pas des normes imposées localement soient acceptées.
- L'Article 6 remet en question les réglementations conçues pour élever les normes, comme les mesures qui interdisent les petites cages pour les poules en batteries en Californie ou celles qui réduisent l'utilisation des antibiotiques dans l'élevage en France et au Danemark. Ce ne sont que deux exemples du type d'améliorations au niveau local qui pourraient être abrogées par les nouvelles règles commerciales.
- Ce texte pourrait rendre encore plus difficile la limitation des importations, si les conditions ou la mise en œuvre des normes changeaient à l'avenir.

Nouveaux aliments :

Le projet de texte de l'Union européenne influencera les réglementations relatives aux « nouveaux » aliments et ingrédients, comme les aliments issus du clonage, du génie génétique ou de la biologie de synthèse. Le but de ce projet de texte est de s'assurer que les réglementations seront appliquées de façon à minimiser les effets négatifs sur le commerce, « tout en garantissant le respect des exigences du parti importateur » (Article 7.1).

Points essentiels :

- Les nouveaux produits commercialisés (« nouveau commerce »), qui ne sont pas encore couverts par les réglementations existantes, pourraient échapper à toute réglementation, vu que toute nouvelle réglementation pourrait être considérée comme un obstacle au commerce (Article 7.12a). Les nanomatériaux qui sont de plus en plus utilisés dans des produits en lien avec les aliments ou les aliments issus de nouvelles techniques de modification génétique des plantes ou des animaux, pourraient être commercialisés en l'absence de toute réglementation spécifique à ces technologies.

« Ce traité annulerait tous les efforts actuels pour réglementer ces nouvelles technologies que sont les nanotechnologies, la biologie de synthèse, le clonage des animaux et les animaux modifiés génétiquement. Ce dont ces technologies ont besoin, c'est d'être examinées avec soin et à titre préventif avant qu'elles ne soient utilisées dans nos aliments, et pas d'un laisser passer commercial pour éviter tout contrôle. »

Jaydee Hanson, principale analyste pour les technologies émergentes au Center for Food Security

- De plus, les nouveaux aliments importés des Etats-Unis dans l'Union européenne seraient soumis à des contrôles de sécurité minimum, puisque

les Etats-Unis n'ont pas de réglementation pour les nouveaux aliments. Les Etats-Unis ne réglementent pas les nouveaux types de plantes, animaux ou micro-organismes modifiés génétiquement par biologie de synthèse (à moins que des ravageurs de plantes soient concernés).

- Les investisseurs pourraient considérer que les nouvelles réglementations sont des obstacles au commerce, ce qui leur fournirait un argument pour déposer un recours juridique dans le cadre du mécanisme de règlements des différends, prévu dans le traité. Le Conseil de la Chimie des Etats-Unis a demandé que le Bureau des représentants pour le commerce des Etats-Unis signale qu'il poursuivrait devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) comme étant un obstacle au commerce³, toute obligation par l'Union européenne que les nanomatériaux soient étiquetés.
- L'Union européenne a déjà affaibli les réglementations relatives aux nouveaux aliments en prévision du TTIP/TAFTA, permettant ainsi que la descendance d'animaux clonés (y compris des animaux vivants, des embryons ou du sperme) puissent être importés. Cela est particulièrement inquiétant car les conséquences à long terme du clonage ne sont pas encore connues. On sait cependant que les animaux élevés pour maximiser la production peuvent avoir de sérieux problèmes de santé⁴.
- Les animaux clonés bien qu'en présence restreinte dans l'Union européenne, ne sont pas contrôlés aux Etats-Unis. Il serait ainsi possible qu'ils entrent dans la chaîne alimentaire.
- Le refus de la Commission d'élargir l'interdiction des animaux clonés à leur descendance, parce que cela pourrait freiner le processus de négociations, est un exemple parlant de l'effet dissuasif du TTIP/TAFTA sur les législations à venir.

Bien être animal

Il est à craindre que les termes de la proposition de l'Union européenne qui reconnaît que les animaux sont des être sensibles, donc capables de souffrir et de ressentir la douleur et la peur (Art. 17.1) ne soient tellement faibles qu'ils menacent les normes de bien être animal. L'Article 17.2 propose un alignement des normes réglementaires des deux blocs, ce qui est quasiment impossible étant donné les différences entre les législations existantes. Alors qu'aux Etats-Unis, il n'y a pas de législation sur le bien être animal au niveau fédéral, à part celle concernant l'abattage des animaux d'élevage, l'Union européenne a toute une série de réglementations et de directives couvrant différentes espèces, à tous les niveaux du processus d'élevage.

Points essentiels :

- Les termes concernant la « collaboration pour poursuivre le développement de bonnes pratiques pour le bien être animal » (Article 17), ne sont pas contraignants.

³ "U.S., EU differ on Product Safety for Nanomaterials, Trade Fight Looms," Inside U.S. Trade, 9 Octobre 2009.

⁴ http://www.centerforfoodsafety.org/files/final_formattedprime-time_20278.pdf

- Il n'y a rien dans le texte qui suggère que les produits d'animaux élevés dans des conditions de bien être bien moindres (par exemple des œufs de poules en batteries) seront interdits à l'importation.

« Il est fait référence à un alignement des normes réglementaires dans le projet de chapitre SPS, ce qui ne peut que renforcer notre conviction que le TTIP/TAFTA sera préjudiciable pour le bien être animal et entraînera une nouvelle intensification dans ce secteur. »

Olga Kikou, directrice des Affaires européennes pour Compassion in World Farming

- La compétition avec des éleveurs travaillant avec des normes moins strictes pourrait forcer les éleveurs européens à exiger une baisse des normes de bien être dans l'Union européenne.
- Il n'est nul part exigé comme condition pour les échanges commerciaux, que les deux partis appliquent les lois de bien être animal du partenaire ayant le niveau de protection le plus élevé.
- Rien dans le projet de texte n'indique que l'Union européenne puisse être capable d'influencer positivement ou de faire progresser les normes de bien être animal du TTIP/TAFTA, comme cela a été affirmé. Il est fort peu probable que les investisseurs états-uniens acceptent d'introduire de nouvelles lois afin d'aligner le système états-unien sur les normes plus élevées de l'Union européenne.
- Le projet de texte prévoit un « groupe de travail » sur le bien être animal, mais les dispositions mentionnées dans le texte sont inapplicables. Il est plus probable que les pressions de l'agrobusiness entraîneront une nouvelle intensification de l'élevage des animaux.

Appliquer les normes internationales biaisées de l'OMC

Le projet de texte de l'Union européenne souligne à nouveau le fait que le TTIP/TAFTA respecte l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la sécurité alimentaire et la santé des plantes agricoles et des animaux (accord sur les mesures Sanitaires et Phytosanitaires ou Accord SPS) qui reconnaît comme normes faisant autorité, celles que fixe la commission du Codex Alimentarius. Dans le cadre du TTIP/TAFTA, les nouvelles règles adoptées par le Codex doivent être adoptées dans les réglementations de l'Union européenne et des Etats-Unis dans un délai de 12 mois (Article 7.7), à moins que soit l'Union européenne soit les Etats-Unis n'indiquent des « réserves » vis-à-vis du seuil spécifique décidé lors d'une réunion du Codex. Il est particulièrement inquiétant de voir que des normes internationales puissent être imposées.

Points essentiels :

- Dans le cadre du TTIP/TAFTA, il serait exigé de l'Union européenne qu'elle accepte les normes du Codex, à moins qu'une « réserve » ait été formellement enregistrée.
- Rien ne prouve que ces « réserves » soulevées par l'Union européenne contre des décisions existantes du Codex en raison des preuves utilisées pour fixer les normes, continueront à s'appliquer.
- Il est aussi à craindre que cela puisse limiter le droit de réglementation des institutions européennes et des gouvernements nationaux. Une fois que les Etats-Unis ou l'Union européenne ont adopté les normes du Codex, ils devront maintenir ces normes, même si de nouvelles preuves scientifiques montrent que les normes du Codex sont inappropriées pour protéger la santé humaine. Le Codex met beaucoup de temps pour exiger des évaluations internationales des risques qui se basent sur de nouvelles données scientifiques et il ne peut pas développer de nouvelles normes sans de telles évaluations des risques. La Commission européenne suggère que, une fois que des normes ont été fixées pour un aliment, les Etats-Unis et l'Union européenne devraient perdre leur droit d'avoir recours à des seuils plus stricts, même si de nouvelles preuves des risques sont disponibles.
- De même, rien ne prouve que les réserves avancées par certains gouvernements membres du Codex, seraient maintenues dans le cadre du nouvel accord.
- Une fois que les normes du Codex auront été adoptées, il sera difficile de les renforcer, même si de nouvelles preuves relatives à une norme particulière sont publiées. L'Union européenne pourrait être liée par des normes convenues au niveau international (Article 7.7), même lorsque des preuves manifestes indiquent une menace pour la santé publique. L'OMC n'impose pas de limite de temps pour adopter les normes du Codex.

Conclusions

En analysant ce projet de texte, nous ne pouvons qu'être inquiets sur un certain nombre d'aspects importants et sur la façon dont cet accord TTIP/TAFTA pourrait réduire à néant nos efforts pour construire des systèmes alimentaires plus sains, plus justes et plus durables, des deux côtés de l'Atlantique. De plus, alors que nous saluons la publication de ce projet de texte, nous notons que de nombreux éléments doivent encore être réglés, un certain nombre d'entre eux étant dans les annexes du texte qui n'ont pas été publiés. Nous demandons aux Etats-Unis de suivre l'exemple de l'Union européenne en publiant son texte de négociation, pour que nous ayons une image plus complète des conséquences possibles du TTIP/TAFTA sur nos systèmes alimentaires respectifs.

« Dans ce texte, il n'y a rien qui fera progresser les intérêts des consommateurs, des petits paysans ou de la santé publique. »

Renée Vellvé, GRAIN

Cet accord de libre échange sert de cheval de Troie pour menacer notre sécurité alimentaire et l'environnement. Les responsables du commerce dont le but le

premier est de multiplier les échanges commerciaux et d'augmenter les profits des multinationales, seront les premiers à donner leur opinion sur les futures réglementations relatives à la sécurité alimentaire. Un accord de libre échange est le dernier lieu où notre sécurité alimentaire peut être discutée.

Pour plus d'information, contactez :
Mute Schimpf, chargée de la campagne Alimentation des Amis de la Terre Europe